Corrigé – Brevet 2019 – histoire-géographie-EMC – Métropole

Analyser et comprendre des documents en histoire, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire *(20 pts)*

Document 1

1. L'expression soulignée, « Les autorités occupantes », montre qu'en 1942 la France est **occupée par l'Allemagne nazie**. Vaincue en mai-juin 1940, elle a signé l'armistice le 22 juin 1940. En juillet 1942, le nord et l'ouest du pays, dont Paris, forment la zone occupée, tandis que le sud reste une zone dite « libre » jusqu'en novembre 1942, date à laquelle les Allemands occupent tout le territoire. Le pays est gouverné depuis Vichy par le régime du maréchal Pétain, l'« État français », qui a mis fin à la République et pratique la **collaboration** avec l'occupant. Les décisions sont donc prises par les Allemands, mais appliquées par l'administration française.

2. La circulaire vise les **Juifs étrangers** vivant à Paris et dans sa région : « tous les juifs étrangers, quel que soit leur sexe, pourvu qu'ils soient âgés de 16 à 60 ans ». Elle concerne aussi leurs **enfants** : « Les enfants de moins de 16 ans seront emmenés en même temps que les parents ». Comme le précise la note, la rafle a en réalité frappé « tous les Juifs, français comme étrangers et de tout âge ». Ces personnes sont visées uniquement parce qu'elles sont juives, en application de la politique antisémite des nazis.

3. Une **rafle** est une arrestation massive, soudaine et organisée d'un grand nombre de personnes désignées à l'avance. Le document le montre :

- elle est **préparée** par l'administration : la circulaire est datée du 13 juillet 1942 pour une rafle les 16 et 17 juillet, et des « équipes d'arrestation » sont constituées ;
- elle doit être **rapide** et **brutale** : les policiers doivent « procéder avec le plus de rapidité possible, sans paroles inutiles et sans commentaire » ;
- elle est **massive** : « Des autobus seront mis à disposition » pour transporter les personnes arrêtées, et « le contingent prévu doit être de 6 000 » pour le seul camp de Drancy ;
- les victimes sont ensuite **regroupées** dans des lieux d'internement : le camp de Drancy pour les personnes sans enfant de moins de 16 ans, le Vélodrome d'Hiver pour les familles.

Lors de la rafle du « Vel d'Hiv », plus de 13 000 personnes, dont plus de 4 000 enfants, ont été arrêtées.

4. Les services de l'État français collaborent activement avec l'occupant, puisque ce sont eux qui **organisent et exécutent** la rafle décidée par les Allemands. La circulaire émane de la **préfecture de police de Paris** et elle est signée par « Le directeur de la police municipale, Hennequin ». Elle s'adresse à des commissaires français. Les arrestations sont faites par des policiers français : chaque équipe comprend « un gardien en tenue et un gardien en civil ou un inspecteur des Renseignements Généraux ou de la Police Judiciaire ». La surveillance du Vélodrome d'Hiver est confiée à « la gendarmerie de la région parisienne ». Aucun soldat allemand n'est mentionné : c'est l'administration française qui fournit les hommes, les autobus et les lieux d'internement. Cette collaboration a été négociée par René Bousquet, secrétaire général de la police du gouvernement de Vichy, et s'inscrit dans la politique antisémite menée par Vichy depuis 1940 (statut des Juifs d'octobre 1940).

> ⚠ **Piège.** Ne confonds pas la décision et l'exécution : les « autorités occupantes » ont décidé la rafle, mais ce sont la police et la gendarmerie **françaises** qui l'ont réalisée. C'est exactement ce que la question 4 te demande de montrer, avec des citations.

Document 2

5. La rafle du « Vel d'Hiv » n'est qu'une étape de la **politique d'extermination des Juifs d'Europe** mise en place par les nazis, la « solution finale », organisée à partir de 1942 (conférence de Wannsee, le 20 janvier 1942). La carte montre en effet que :

- après leur arrestation, les Juifs de France sont regroupés dans des **camps d'internement en France** (Gurs, Rivesaltes, Les Milles…) puis conduits vers **Drancy** et Compiègne, près de Paris ;
- de là partent les **convois de déportés** vers **Auschwitz**, en Pologne occupée, à travers l'Allemagne : c'est ce qui arrive à la plupart des victimes de la rafle du Vel d'Hiv ;
- Auschwitz est à la fois un camp de concentration et un **centre d'extermination**, comme Treblinka, Sobibor, Belzec, Chelmno et Majdanek, tous situés en Pologne occupée : les déportés y sont assassinés, la plupart dans les chambres à gaz dès leur arrivée ;
- d'autres convois partent de **toute l'Europe** occupée ou alliée de l'Allemagne vers Auschwitz (depuis l'URSS, la Slovaquie, la Hongrie, la Grèce…).

La rafle du Vel d'Hiv est donc un maillon d'une chaîne qui va de l'arrestation à l'extermination, à l'échelle de tout le continent. Près de 76 000 Juifs ont été déportés de France, dont très peu sont revenus, et le génocide des Juifs, la Shoah, a fait près de 6 millions de victimes en Europe.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Exemple choisi : l'aire urbaine de Lyon. Plan : I. Une aire urbaine organisée en auréoles ; II. Des dynamiques de croissance et d'étalement ; III. Des défis à relever.

> Aujourd'hui, la grande majorité des Français vivent dans une aire urbaine, c'est-à-dire une ville-centre, sa banlieue et sa couronne périurbaine dont une grande partie des actifs travaillent dans le pôle urbain. L'aire urbaine de Lyon, située au confluent du Rhône et de la Saône, est la deuxième de France avec environ 2,3 millions d'habitants. Comment est-elle organisée et comment évolue-t-elle ?
>
> L'aire urbaine de Lyon est organisée en **auréoles**. Au centre, la ville-centre concentre le patrimoine historique (le Vieux-Lyon, la Presqu'île), les commerces et les emplois de direction. Le quartier d'affaires de la Part-Dieu, avec sa gare TGV et ses tours de bureaux, en est le cœur économique. Autour s'étend la **banlieue** : des villes comme Villeurbanne ou Vénissieux mêlent grands ensembles, zones industrielles, comme le « couloir de la chimie » au sud, et zones commerciales. Plus loin, la **couronne périurbaine** accueille des lotissements de maisons individuelles dans des communes encore rurales, dans les monts du Lyonnais, l'Ain ou le nord de l'Isère.
>
> Cette aire urbaine est très **dynamique**. Elle attire des habitants et des entreprises grâce à ses universités, ses industries et ses services. Elle s'étend par **périurbanisation** : de nombreuses familles quittent le centre pour une maison avec jardin, ce qui provoque un étalement urbain au détriment des terres agricoles et des **mobilités pendulaires** quotidiennes, souvent en voiture, source d'embouteillages et de pollution. La ville-centre se transforme aussi : l'ancien quartier industriel et portuaire de la Confluence a été reconverti en quartier de logements, de bureaux et de loisirs.
>
> Pour faire face à ces défis, la Métropole de Lyon, créée en 2015, développe les transports en commun (métro, tramway, liaison vers l'aéroport Saint-Exupéry) et rénove les quartiers en difficulté de banlieue, comme les Minguettes à Vénissieux.

> Ainsi, l'aire urbaine de Lyon est organisée autour d'un centre attractif et ne cesse de s'étendre, ce qui pose des problèmes de transport, d'environnement et d'inégalités sociales que les acteurs publics cherchent à résoudre.

> 💡 **Astuce.** La consigne demande deux choses : l'**organisation** (centre, banlieue, périurbain) et les **dynamiques** (périurbanisation, mobilités, rénovation). Utilise ce vocabulaire précis et nomme des quartiers réels de ton exemple : c'est ce qui distingue une copie à 13 points d'une copie à 7.

2. Comprendre et pratiquer un autre langage ; utiliser des repères (sur l'annexe)

2. a. On écrit le nom des trois océans dans les trois rectangles blancs :

- le rectangle entre l'Amérique du Nord et l'Europe : **océan Atlantique** ;
- le rectangle à l'est de l'Afrique, au nord de Madagascar : **océan Indien** ;
- le rectangle à l'ouest de l'Amérique du Sud : **océan Pacifique**.

2. b. On relie chaque territoire à son océan :

- **océan Atlantique** : Martinique, Guadeloupe, Guyane ;
- **océan Indien** : Réunion, Mayotte ;
- **océan Pacifique** : Polynésie française.

> ⚠ **Piège.** La Guyane n'est pas une île : elle se trouve sur le continent sud-américain, mais elle est bordée par l'océan Atlantique. La Martinique et la Guadeloupe, dans la mer des Caraïbes (les Antilles), se relient elles aussi à l'Atlantique.

2. c. On nomme deux territoires parmi les figurés de la carte, par exemple :

- **La Réunion** : le point situé à l'est de Madagascar, dans l'océan Indien ;
- **la Guyane** : le point sur la côte nord de l'Amérique du Sud ;
- ou encore la **Polynésie française** (le rectangle hachuré au milieu du Pacifique), **Mayotte** (le point entre l'Afrique et Madagascar), la **Nouvelle-Calédonie** (le point à l'est de l'Australie), **Saint-Pierre-et-Miquelon** (le point au large du Canada) ou les **Antilles** (Martinique et Guadeloupe, le groupe de points dans la mer des Caraïbes).

2. d. L'**équateur** est la ligne horizontale située au milieu, entre le tropique du Cancer et le tropique du Capricorne. On la repasse d'un trait de couleur (par exemple en rouge) : elle traverse le nord de l'Amérique du Sud (embouchure de l'Amazone), le centre de l'Afrique (Gabon, Congo, Kenya) et l'Indonésie ; elle passe juste au sud de la Guyane et au nord de Mayotte et de La Réunion. Dans la légende, on trace un petit trait de la même couleur à côté du mot « Equateur ».

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. Ce dépliant a pour **source** la **municipalité de Floirac** (commune de Gironde, près de Bordeaux) : il est signé « Ville de Floirac » et provient du site internet de la ville, à la page « la démocratie participative ». Ses **destinataires** sont les **habitants de Floirac**, les « Floiracais », invités à proposer des projets et à voter.

2. Ce sont les **habitants eux-mêmes** qui proposent les projets : le budget participatif finance des « projets émanant directement des citoyens » (« j'ai un projet pour ma Ville »). Pour **voter**, il faut être résident de Floirac et avoir plus de 9 ans : « Les résidents floiracais âgés de plus de 9 ans peuvent voter pour 4 projets ». Le vote n'est donc pas réservé aux électeurs majeurs : les enfants et les étrangers résidant dans la commune peuvent participer.

3. L'objectif de la ville de Floirac est d'**associer les habitants aux décisions locales** : « la municipalité favorise l'implication des habitants dans la vie locale ». C'est une forme de **démocratie participative** : en plus d'élire leurs conseillers municipaux, les citoyens décident eux-mêmes de l'utilisation d'une partie de l'argent public, puisque la ville a réservé « 100 000 € du budget municipal » à leurs projets. Ces projets doivent « présenter un intérêt général » et « agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie » (bancs, tables de pique-nique, arceaux à vélo, candélabres solaires). La ville cherche ainsi à rapprocher les élus des habitants, à mieux répondre à leurs besoins et à développer leur sens de l'engagement et de l'intérêt général.

4. Les citoyens peuvent s'engager dans la vie démocratique de bien d'autres façons, par exemple :

- **voter** aux élections (municipales, législatives, présidentielle, européennes) ou **se présenter** comme candidat ;
- **adhérer** à une association, à un parti politique ou à un syndicat ;
- participer à un conseil de quartier ou à un conseil municipal des jeunes, signer une pétition, manifester pacifiquement.

Deux exemples suffisent.

5. *Texte rédigé (sans nom, signature ni nom de commune).*

> Bonjour ! Vous vous plaignez peut-être qu'il manque un banc dans le parc, que la rue est mal éclairée ou qu'il n'y a pas d'endroit pour garer son vélo devant l'école ? Et si c'était à vous d'agir ?
>
> La commune, ce n'est pas seulement l'affaire du maire et des conseillers municipaux. C'est notre lieu de vie à tous, et chaque habitant peut contribuer à l'améliorer. Dans une démocratie, les citoyens ne se contentent pas de voter tous les six ans : ils peuvent participer toute l'année à la vie de leur commune.
>
> Les moyens ne manquent pas. Vous pouvez venir aux réunions du conseil de quartier pour donner votre avis sur les projets, assister aux séances du conseil municipal, qui sont publiques, ou rejoindre une association qui organise la fête du quartier ou nettoie les espaces verts. Si la commune propose un budget participatif, déposez un projet : une table de pique-nique, un jardin partagé, une piste cyclable. Ce sont ensuite les habitants qui votent pour choisir les meilleurs projets.
>
> S'engager, c'est aussi rencontrer ses voisins, lutter contre l'isolement des personnes âgées et donner aux plus jeunes l'exemple d'une citoyenneté active. C'est faire vivre la fraternité au quotidien. Si personne ne s'engage, les décisions se prennent sans nous ; si chacun donne un peu de son temps, notre quartier devient plus agréable pour tous.
>
> Alors, n'attendez plus : participez, proposez, votez. Notre commune a besoin de vous !

> 💡 **Astuce.** Un texte pour **convaincre** doit interpeller le lecteur (questions, vouvoiement des habitants), donner des arguments (intérêt général, démocratie, vivre ensemble) et proposer des actions concrètes. Réutilise l'exemple du budget participatif du document.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 40 minutes pour l'exercice 1, 45 minutes pour l'exercice 2 (dont 35 pour le développement construit, l'annexe étant rapide) et 30 minutes pour l'EMC, et garde 5 minutes pour relire. L'annexe de la page 7 doit être glissée dans ta copie, sans ton nom.

En histoire, le document 1 est un texte administratif très précis : chaque réponse doit s'appuyer sur une citation (les « équipes d'arrestation », les « autobus », la « gendarmerie »). À la question 5, utilise vraiment la carte (Drancy, Auschwitz, centres d'extermination, convois venus de toute l'Europe) et ajoute le mot-clé attendu : génocide, ou Shoah.

En géographie, la carte de l'annexe est facile : ne perds pas de points par étourderie (orthographe des océans, couleur de l'équateur reportée dans la légende). En EMC, lis bien les petits textes du dépliant pour la question 2 : l'âge minimum pour voter (plus de 9 ans) est un détail qui fait la différence.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).